

Cevya^{MD}

FONGICIDE

Pour une utilisation dans les arachides, les pommes de terre, les betteraves à sucre, les cultures du Groupe 11-09 (fruits à pépins), les cultures du Groupe 12-09 (fruits à noyaux), les raisins et les noix

Concentré en suspension

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Mefentrifluconazole 400 g/L

Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00111 %, du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00037 %, 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0400 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,0240 %, à titre d'agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0075 %, à titre d'agents de conservation

Avertissement, contient l'allergène soya

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION 33405

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE DUE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS
EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 0,1 L à Vrac

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive, 5^e étage
Mississauga, Ontario, L5R 4H1
1-877-371-2273

CEVYA est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Sensibilisant potentiel de la peau.
3. **NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 35 jours pour effectuer des travaux retournement des sarments et d'annélation dans les raisins de table. Pour toute autre activité effectuée après l'application du produit, **NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
4. Laver à fond les surfaces de peau exposées après la manutention et avant de manger, boire ou fumer.
5. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.
6. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
7. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
8. **NE PAS** contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
9. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique..

ENTREPOSAGE

Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture pour les humains ou les animaux.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants Non Réutilisables

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se

v2.0 2021-6444
2022-06-28

départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PMRA Approved Label (LH)
2021-6444
2022-06-28

Booklet

GROUPE	3	FONGICIDE
--------	----------	-----------

Cevya^{MD}

FONGICIDE

Pour une utilisation dans les arachides, les pommes de terre, les betteraves à sucre, les cultures du Groupe 11-09 (fruits à pépins), les cultures du Groupe 12-09 (fruits à noyaux), les raisins et les noix

Concentré en suspension

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Mefentrifluconazole 400 g/L

Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00111 %, du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00037 %, 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0400 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,0240 %, à titre d'agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0075 %, à titre d'agents de conservation

Avertissement, contient l'allergène soya

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION 33405

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE DUE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS
EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 0,1 L à Vrac

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive, 5^e étage
Mississauga, Ontario, L5R 4H1
1-877-371-2273

CEVYA est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

INFORMATION GÉNÉRALE

Cevya est un fongicide à large spectre renfermant l'ingrédient actif mefentrifluconazole. Pour une suppression optimale des maladies, appliquer **Cevya** dans un programme régulier de pulvérisation préventive planifiée en rotation avec des fongicides ne faisant pas partie du Groupe 3.

Mode d'action

Le méfentrifluconazole, l'ingrédient actif de **Cevya**, inhibe la biosynthèse de la dé-méthylation de stéroïdes (DMI) ce qui perturbe la synthèse des membranes cellulaires et est classé par le Fungicide Resistance Action Committee (FRAC) comme un fongicide du Groupe 3.

MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Sensibilisant potentiel de la peau.
3. **NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 35 jours pour effectuer des travaux de retournement des sarments et d'annélation dans les raisins de table. Pour toute autre activité effectuée après l'application du produit, **NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
4. Laver à fond les surfaces de peau exposées après la manutention et avant de manger, boire ou fumer.
5. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.
6. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
7. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
8. **NE PAS** contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
9. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées sous la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Le méfentrifluconazole est persistant et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de tout produit contenant du méfentrifluconazole dans les sites traités avec cette substance au cours de la saison précédente.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. **Restrictions de rotation de culture** : Tous les cultures indiquées sur cette étiquette peuvent être semées immédiatement après la dernière application. Les cultures qui ne figurent pas sur cette étiquette ne doivent pas être semées dans l'année qui suit l'application.
2. **NE PAS** utiliser dans les serres.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

MODE D'EMPLOI (Consulter les sections spécifiques à chaque groupe de culture)

TOUTES LES CULTURES

Appliquer les doses recommandées du **Cevya** tel que mentionné dans le tableaux des doses d'application des cultures ci-dessous. Appliquer le **Cevya** avec un équipement de pulvérisation tel que spécifie. L'équipement devrait être vérifié régulièrement pour un ajustement adéquat.

NE PAS faire plus de deux (2) applications consécutives de **Cevya** avant d'alterner avec un fongicide homologué ne faisant pas partie du Groupe 3 homologué pour le même usage.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF Canada Inc. au 1-877-371-2273 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et les précautions les plus sévères.

Lorsqu'appliqué selon le mode d'emploi, le **Cevya** supprimera les maladies indiquées, sauf indication contraire comme répression.

Arachides Tableau des doses d'application (Application terrestre)				
Maladie réprimée	Taux (L/ha)	Intervalle traitement (jours)	Délai d'attente avant la récolte (DAAR) (jours)	Délai de sécurité (DS) (heures)
Cercosporiose de l'arachide (<i>Cercospora arachidicola</i>)	0,25	10 à 14	14	12
Commencer les applications du Cevya avant le développement de la maladie. Appliquer une application supplémentaire à un intervalle de 10 à 14 jours si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie.				
NE PAS appliquer plus de 1,0 L/ha par année. Les cultures traitées peuvent être broutées après 14 jours.				

Fruits à pépins, groupe de cultures 11-09 Tableau des doses d'application (Application terrestre)				
Maladie supprimée	Taux (L/ha)	Intervalle traitement (jours)	DAAR (jours)	DS (heures)
Tavelure du pommier (<i>Venturia inaequalis</i>) Pourriture noire / La tache ocellée (<i>Botryosphaeria obtusa</i>) sur les pommes - répression Moucheture (<i>Zygothia jamaicensis</i>) sur les pommes Tavelure du poirier (<i>Venturia pirina</i>) sur les poires Blanc (<i>Podosphaera leucotricha</i>) – Répression Taches de suie (<i>Gloeodes pomigena</i>) sur les pommes	0,25 à 0,375	7 à 10	0	12
Commencer les applications du Cevya avant le développement de la maladie. Appliquer une application supplémentaire à un intervalle de 7 à 10 jours si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie. Lors d'une forte pression de maladies et une croissance rapide, employer la dose la plus élevée et un intervalle de traitement plus court.				
NE PAS appliquer plus de 1,125 L/ha par année. Les cultures traitées peuvent être broutées après 0 jour.				

Liste détaillée des cultures : Groupe de cultures 11-09 - Pomme, azérole, pommette, nèfle du Japon, cenelle, nèfle, poire, poire asiatique, coing, coing de Chine, coing du Japon, tejojote, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.

Pomme de terre Tableau des doses d'application (Application terrestre et aérienne)				
Maladie supprimée	Taux (L/ha)	Intervalle traitement (jours)	DAAR (jours)	DS (heures)
Brûlure alternarienne (<i>Alternaria solani</i>)	0,19 à 0,25	7 à 14	7	12
Maladies réprimées Dartrose (<i>Colletotrichum coccodes</i>) Tache brune (<i>Alternaria alternata</i>)				
Commencer les applications du Cevya avant le développement de la maladie. Appliquer une application supplémentaire à un intervalle de 7 à 14 jours si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie. Lors d'une forte pression de maladies et une croissance rapide, employer la dose la plus élevée et un intervalle de traitement plus court.				
NE PAS appliquer plus de 1,125 L/ha par année. Les cultures traitées peuvent être broutées après 7 jours.				

Raisins Tableau des doses d'application (Application terrestre)				
Maladie supprimée	Taux (L/ha)	Intervalle traitement (jours)	DAAR (jours)	DS (heures)
Oïdium (Blanc) (<i>Erysiphe necator</i>)	0,19 à 0,25	14	14	12 pour toute activité, sauf les travaux retournement des sarments et l'annélation*
Pourriture noire (<i>Guignardia bidwellii</i>) - Répression	0,25			
Commencer les applications du Cevya avant le développement de la maladie. Appliquer une application supplémentaire à un intervalle de 14 jours si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie. Lors d'une forte pression de maladies et une croissance rapide, employer la dose la plus élevée et un intervalle de traitement plus court.				

NE PAS appliquer plus de 1,125 L/ha par année. Les cultures traitées peuvent être broutées après 14 jours.

***NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 35 jours pour effectuer des travaux de retournement des sarments et d'annélation dans les raisins de table.

Fruits à noyau, groupe de cultures 12-09

**Tableau des doses d'application
(Application terrestre)**

Maladie réprimée	Taux (L/ha)	Intervalle traitement (jours)	DAAR (jours)	DS (heures)
Pourriture brune et pourriture brune des fleurs (<i>Monilinia fructicola</i> , <i>M. laxa</i>)	0,25 à 0,375	7 à 14	0	12
Blanc (<i>Podosphaera clandestine</i> , <i>P. pannosa</i>)				

Commencer les applications du **Cevya** avant le développement de la maladie. Appliquer une application supplémentaire à un intervalle de 7 à 14 jours si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie. Lors d'une forte pression de maladies et une croissance rapide, employer la dose la plus élevée et un intervalle de traitement plus court.

NE PAS appliquer plus de 1,125 L/ha par année. Les cultures traitées peuvent être broutées après 0 jour.

Liste détaillée des cultures : Groupe de cultures 12-9 - Abricot, abricot du Japon, cerise noire du Mexique, cerise tardive, cerise de nankin, cerise douce, cerise acide, jujube, nectarine, pêche, prune, prune d'Amérique, prune maritime, prune noire du Canada, prune myrobolan, prune chickasaw, prune de Damas, prune japonaise, prune Klamath, prune à pruneaux, prucot, prunelle, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.

Betteraves à sucre

**Tableau des doses d'application
(Application terrestre et aérienne)**

Maladie supprimée	Taux (L/ha)	Intervalle traitement (jours)	DAAR (jours)	DS (heures)
Tache cercosporéenne (<i>Cercospora beticola</i>)	0,19 à 0,375	14	21	12

Commencer les applications du **Cevya** avant le développement de la maladie. Appliquer une application supplémentaire à un intervalle de 14 jours si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie. Lors d'une forte pression de maladies, employer la dose la plus élevée.

NE PAS appliquer plus de 0,75 L/ha par année. Les cultures traitées peuvent être broutées après 21 jours.

Noix
Tableau des doses d'application
(Application terrestre)

Maladie réprimée	Taux (L/ha)	Intervalle traitement (jours)	DAAR (jours)	DS (heures)
Pourriture brune et pourriture brune des fleurs (<i>Monilinia fructicola</i> , <i>M. laxa</i>) Tache alternarienne (<i>Alternaria alternata</i>)	0,25 à 0,375	7 à 14	14	12

Commencer les applications du **Cevya** avant le développement de la maladie. Appliquer une application supplémentaire à un intervalle de 7 à 14 jours si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie. Lors d'une forte pression de maladies, employer la dose la plus élevée et un intervalle de traitement plus court.

NE PAS appliquer plus de 1,125 L/ha par année. Les cultures traitées peuvent être broutées après 14 jours.

Liste détaillée des cultures : Amande, faïne, chêne à gros fruits, noix de noyer cendré, châtaigne, ginkgo, aveline, noyer du Japon, noix de caryer, marronnier du Japon, noix de noyer noir et noix commune.

MÉLANGE

1. S'assurer que le réservoir du pulvérisateur est propre avant l'emploi. Nettoyer le réservoir en respectant les recommandations relatives au nettoyage retrouvées sur l'étiquette du dernier produit utilisé.
2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau et débiter l'agitation.
3. Ajouter au réservoir la quantité requise du **Cevya**.
4. Ajouter au réservoir la quantité requise du produit d'association.
5. Continuer l'agitation lors de l'ajout du reste de l'eau dans le réservoir.
6. Après usage, nettoyer le réservoir du pulvérisateur selon les PRÉCAUTIONS.

INSTRUCTIONS D'APPLICATION

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou des habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les résidus.

Application terrestre

Appliquer le **Cevya** en respectant les doses et la période d'application énumérées (spécifiques aux cultures) lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Employer un volume d'eau minimum de 100 L/ha et s'assurer de recouvrir complètement le feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buses relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

Application à jet porté

Appliquer les doses recommandées de **Cevya** tel que mentionné dans les tableaux des doses d'application spécifique aux cultures. Appliquer **Cevya** avec un équipement au sol. L'équipement devrait être vérifié régulièrement pour un ajustement adéquat.

Application aérienne

Appliquer le **Cevya** en respectant les doses et la période d'application énumérées (spécifiques aux cultures) lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Employer un volume d'eau minimum de 50 L/ha. S'assurer de recouvrir complètement le feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buses relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

Instructions pour les applications aériennes

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas

épandre lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-877-371-BASF (2273). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Restrictions

Application par pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application pneumatique : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes à traiter. Mettre hors service les buses dirigées vers l'extérieur en bout de rang ou dans les rangs extérieurs. **NE PAS** appliquer si la vitesse du vent excède 16 km/heure sur le site du traitement, tel que mesuré à l'extérieur de la zone traitée, du côté exposé au vent.

Application aérienne : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à la hauteur de vol au-dessus du site à traiter. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons

Les traitements localisés avec l'équipement manuel **NE requièrent PAS** une zone tampon.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats d'eau douce vulnérables (par ex. les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

Méthode d'application	Culture		Zone tampon (mètres) nécessaire pour la protection d'habitats d'eau douce aux profondeurs de :	
			Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur de champ	Betteraves à sucre		2	1
	Arachides, pommes de terre		3	1
Application pneumatique	Cultures fruitières de verger (fruits à pépins, fruits à noyaux, noix), raisins	Début de la croissance	30	5
		Fin de la croissance	20	3
Aérienne	Betteraves à sucre	Voilure fixe	30	1
		Voilure tournante	25	1
	Pommes de terre	Voilure fixe	50	1
		Voilure tournante	40	1

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Les zones tampons pour ce produit peuvent être modifiés en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, le **Cevya** contient fongicide du groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au **Cevya** et à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le **Cevya** ou d'autres fongicides de même groupe 3 avec des fongicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides ou des bactéricides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblé.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.

Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer BASF Canada en présence d'une baisse possible de sensibilité à **Cevya** chez l'agent pathogène. Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour de plus amples d'information et pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec BASF Canada Inc. au 1-877-371-2273 ou le site Internet www.agsolutions.ca.

ENTREPOSAGE

Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture pour les humains ou les animaux.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants Non Réutilisables

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.